

*Question présentée par la députée :  
M<sup>me</sup> Frédérique Perler*

*Date de dépôt : 12 novembre 2015*

## **Question écrite urgente**

### **Point de situation concernant les personnes logées dans les abris de la protection civile**

Depuis plus d'une année, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) est confronté à d'importants défis dans le domaine de l'asile. En effet, le canton ne dispose plus d'assez de foyers d'accueil pour héberger l'ensemble des personnes concernées et héberge donc de nombreux migrants dans les abris de la protection civile, où certains séjournent depuis maintenant plus d'une année. A la mi-octobre, pas moins de 455 migrants étaient logés dans les abris de la protection civile à Genève (environ 8% de l'ensemble des requérants d'asile du canton) et les chiffres risquent bien d'avoir encore beaucoup changé, vu que l'ouverture d'abris de protection civile ne fait que se démultiplier depuis le début de l'année.

Or, les abris de la protection civile ne sont pas des lieux de vie : ils sont situés sous terre, ne donnent pas accès à la lumière du jour ni à de l'air frais et le nombre de sanitaires et de douches y est insuffisant. La gale sévit dans ces lieux et la situation logistique actuelle rend impossible l'éradication de la maladie (machines à laver en nombre insuffisant pour laver le linge de plusieurs dizaines de personnes, impossibilité d'aérer après avoir sprayé les éléments non lavables, etc.).

Contrairement au canton de Vaud par exemple, les autorités genevoises ne mettent pas à disposition des migrants de local pour un accueil de jour. Versoix demeure la seule exception : suite à l'organisation d'un mouvement de citoyen-ne-s consterné-e-s par l'accueil en abri de protection civile, des salles ont été mises à disposition, notamment dans une paroisse et un EMS, pour assurer un accueil de jour. Dans le reste du canton, les migrants logés en abris PC sont condamnés à attendre que le temps passe, dans un local dépourvu de lumière et d'air frais. Les abris de protection civile ne favorisent en aucun cas l'intégration des personnes appelées à rester durablement en

Suisse au vu de la situation dans leur pays d'origine (Syrie et Erythrée entre autres).

Le 14 octobre, un Erythréen a tenté de mettre fin à ses jours dans un abri PC de Lancy, après avoir appris qu'il serait renvoyé en Italie, en vertu de l'accord de Dublin. Le logement dans ladite structure, sans accueil de jour, a certainement contribué à renforcer son sentiment de désespoir. En outre, un encadrement social adéquat permettrait de prévenir ce type d'accidents. Mais quel encadrement social peut-on espérer dans un canton où le nombre de dossiers par assistant social ne connaît plus de limite, alors que les assistants sociaux étaient déjà surchargés au moment de cette décision ?

Des solutions doivent être trouvées le plus vite possible. Il y a quelques mois, un groupe de travail interdépartemental a été mis en place pour plancher sur la question de l'hébergement dans le domaine de l'asile. Le DEAS a assuré que 1000 places d'hébergement seraient créées « à terme », mais est resté évasif jusqu'ici. Il est pourtant indispensable que le Grand Conseil soit tenu très régulièrement au courant de la situation de l'hébergement dans le domaine de l'asile afin d'anticiper une aggravation de la situation en proposant au Conseil d'Etat des pistes de solutions, comme cela a été fait dans la motion 2289.

En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Combien de personnes sont actuellement logées dans les abris de la protection civile et de quels abris s'agit-il ?*
- *Quelle est la durée moyenne d'hébergement dans les abris PC ainsi que la durée maximale admise par l'administration ?*
- *De quels pays proviennent les personnes actuellement logées dans les abris PC et quel type de permis de séjour détiennent-elles ?*
- *Où en sont les travaux du groupe de travail interdépartemental, ainsi que les efforts du Conseil d'Etat, afin d'augmenter le nombre de places en surface ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il amener des précisions sur les projets en cours dans ce cadre (type d'hébergement, lieu, nombre de places, délai d'ouverture et éventuel délai de fermeture) ?*
- *Le Conseil d'Etat envisage-t-il l'ouverture de structures d'accueil de jour pour les personnes hébergées dans les abris PC, à l'instar de ce qu'il se passe dans certaines communes comme Versoix, suite à une mobilisation citoyenne ?*

- *Dans un contexte d'augmentation du nombre de dossiers par assistant social à l'Hospice général, est-ce que le Conseil d'Etat prévoit des moyens supplémentaires pour assurer un encadrement social des migrants de qualité et, si oui, lesquels ?*
- *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de transmettre ces informations de manière régulière au Grand Conseil, afin que ce dernier puisse réagir avec une meilleure connaissance des dossiers lorsqu'il propose des solutions ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.